

# 32

Économie &  
Douane



**INFLATION ET GUERRE IDÉOLOGIQUE,  
LE DILEMME DE JOE BIDEN**

**VERS UNE RÉGIONALISATION DE L'ÉCONOMIE  
EUROPÉENNE ?**

**BREXIT - PASSAGE DE CHIEF À CDS AU ROYAUME UNI**

## INFLATION ET GUERRE IDÉOLOGIQUE, LE DILEMME DE JOE BIDEN

**Le 21 janvier 2021, Joe Biden a succédé à Donald Trump à la présidence des États-Unis. Depuis, et malgré un relatif effacement, il s'efforce de contrecarrer la politique internationale erratique de son prédécesseur, tout en luttant contre une inflation en hausse.**

Il a, entre autres, mis fin aux taxes sur l'aluminium touchant principalement son voisin canadien, réduit les sanctions infligées à Cuba ou encore réintégré les accords de Paris sur le climat. **Tirailé entre inflation et conflit idéologique avec Pékin, les USA doivent-ils mettre fin à la guerre commerciale débutée par D. Trump et menée contre la Chine ?**

Cette réflexion intervient dans le contexte d'une inflation inquiétante de **8,6 % en un an**, à l'approche des élections de mi-mandat. Malgré la relative bonne santé de l'économie et l'aide généreuse octroyée en Ukraine, Joe Biden pâtit aujourd'hui d'une cote de popularité en berne et pourrait bien définitivement perdre le Congrès à l'automne prochain.

Se pose alors la question **des droits de douane qui augmentent mécaniquement le prix des denrées**. Comme pour l'aluminium ou le vin français, Washington pourrait supprimer les droits de douanes qui touchent aujourd'hui les deux tiers des importations chinoises, dans le but de réduire cette inflation et de gagner en popularité.

Alors que les foyers les plus démunis suffoquent, pourquoi cette suspension fait-elle encore débat ?

Tout d'abord, la suspension des droits de douane serait sans doute **progressive et partielle**, limitant fortement l'impact d'une telle mesure. En outre, **cette inflation est mondiale** et principalement due à **l'explosion des cours des matières premières**. La baisse des droits de douane ne serait donc dans l'absolu pas un frein à la hausse des prix.

Toutefois, la raison principale de cette hésitation est bien l'affrontement avec la Chine.

Alors que l'empire du milieu ne cache plus ses ambitions de puissance pour dépasser les États-Unis en 2050, abroger ces droits serait vu comme un **aveu de faiblesse**. Certes, la guerre commerciale menée par Donald Trump n'a pas atteint son but de modifier les relations entre Pékin et Washington, mais une guerre, même inutile, se gagne.

L'enjeu, pour Joe Biden, est donc de **privilégier soit son marché intérieur, afin de soigner son image en vue des élections, soit son leadership à l'international, en faisant face à la Chine.**

**Les droits de douanes se retrouvent une fois de plus au centre d'un dilemme politico-économique.**



## L'INDUSTRIALISATION DE L'EUROPE DE L'EST PEUT-ELLE APPORTER UNE RÉGIONALISATION DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE ?

À l'heure du retour de la guerre en Europe, des pénuries et de l'explosion du cours des matières premières, le concept d'autonomie stratégique est sur toutes les lèvres. Depuis quelques décennies déjà, la mondialisation a internationalisé la production des entreprises et nombre d'entre elles quittent chaque année leur pays d'origine, au prix d'efforts logistiques impressionnants, au bénéfice d'économies drastiques.

Oui, mais voilà, le facteur risque, de plus en plus prépondérant face à l'instabilité géopolitique actuelle, **remet en question les bénéfices de la délocalisation.**

Si l'Europe de l'Est pourrait bien être le théâtre d'une relocalisation européenne massive, c'est aussi que **la sous-traitance en Asie ne présente plus les mêmes avantages qu'auparavant.**

À l'éloignement culturel et géographique desquels découlent des difficultés logistiques, s'ajoutent une **forte variation du taux de change euro/dollars** et une **hausse du coût de la main d'œuvre.** En Chine, par exemple, les salaires du secteur manufacturier sont désormais équivalents à ceux du Portugal.

À l'inverse, si le coût de la main d'œuvre reste relativement élevé en Europe de l'Est, la région jouit d'une **forte culture industrielle** parfois héritée de l'Union soviétique, de **fonds européens** consacrés à la modernisation des infrastructures, de **cadres techniques de mieux en mieux formés** et permet de **promouvoir un « Made in Europe »** gage de qualité dans l'imaginaire collectif.

La relocalisation sur le continent a également l'énorme avantage de **réduire drastiquement l'incertitude liée au transport**, de réduire les circuits de commandement et, plus important encore, d'**assurer une apparente indépendance industrielle européenne** réclamée par les populations.

Bien qu'un pays ne puisse au 21<sup>e</sup> siècle s'affranchir de dépendances à l'étranger, il est aujourd'hui important pour les États d'assurer leurs arrières face aux bouleversements géopolitiques fréquents qui touchent le monde. La Chine l'a d'ailleurs bien compris, en témoigne le plan « Made in China 2025 », lancé en 2015, et qui prône une **autosuffisance technologique et industrielle.**

**La mondialisation n'est pas en phase de régression, mais de modification profonde,** qui tend vers une **régionalisation des économies.** L'Europe de l'Est semble ainsi aujourd'hui offrir à l'UE la perspective de voir son industrie lui revenir. Reste à savoir si cette relocalisation sera marginale ou totale.



## BREXIT - PASSAGE DE CHIEF À CDS AU ROYAUME UNI

**Le système de dédouanement britannique « CHIEF » deviendra « CDS » à compter d'avril 2023. Pour les opérations d'importation au Royaume-Uni (à compter du 1<sup>er</sup> octobre et du 1<sup>er</sup> avril pour les opérations d'exportation, il faudra utiliser le système CDS (Customs Déclaration Services).**

Petit rappel : actuellement, les marchandises sont identifiées pour les contrôles à la frontière à l'aide de 2 plateformes. Le système de traitement douanier du fret à l'importation et à l'exportation (CHIEF) et le service de déclaration en douane.

Ces 2 systèmes permettent aux importateurs et exportateurs et intermédiaires de remplir les déclarations en douane. Ce ne sera plus possible à partir du 31 mars 2023

Plus d'infos : <https://www.gov.uk/government/publications/customs-declaration-service-communication-pack/customs-declaration-service-toolkit>

## NOUVELLES MESURES DANS LE CONFLIT UKRAINE RUSSIE

**Dans le cadre de l'accord d'association UE-UKRAINE ET afin d'atténuer les retombées économiques négatives de la guerre sur les autorités et la population ukrainiennes, l'UE décide de stimuler les flux commerciaux en libéralisant les échanges prévus par l'accord d'association UE-UKRAINE, en application provisoire depuis 2014 :**

- Importations en UE en exemption de droits de douane.
- Suspension des contingents tarifaires et des droits anti-dumping sur l'acier ukrainien.
- Le présent règlement s'applique jusqu'au 5 juin 2023.
- Certaines mesures s'appliquent aux produits qui, au 4 juin 2022, sont soit en transit au départ de l'Ukraine et à destination de l'Union, soit sous contrôle douanier dans l'Union.

Règlement 2022/870 du parlement européen et du conseil du 30 mai 2022 relatif aux mesures de libéralisation temporaires des échanges :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R0870&from=FR>

